

^ [Paris](#)

[Normandie.fr](#)

En Seine-Maritime, les oubliées du nucléaire

Publié le 28/09/2014 à 00H30

Partager

Réagir

Justice. Depuis plusieurs années, deux veuves tentent de faire reconnaître que la mort de leurs maris est liée aux essais nucléaires dans le Pacifique. Un combat décourageant... qu'elles sont prêtes à mener jusqu'au bout.

*« En janvier, ça fera dix ans que mon mari est mort, confie Josiane Harry. Après son accident vasculaire cérébral, on a découvert qu'il avait un **cancer** du foie et du pancréas. Il est décédé en à peine 7 mois. Il n'avait que 56 ans. »* L'histoire qu'a racontée cette habitante d'Ourville-en-Caux, entre Fécamp et Yvetot, devant le tribunal administratif de Rouen le 9 septembre dernier, c'est celle de centaines de veuves en France métropolitaine, en Polynésie française et en Algérie. Le dossier qu'elle a présenté devant le [Comité d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires](#) (Civen) a été rejeté par le ministre de la Défense. **Elle** a donc déposé un recours devant le tribunal pour contester cette décision. Le jugement sera rendu mardi.

Pour Josiane, il n'y a aucun doute. Les onze mois qu'a passés Roger à Hao, en Polynésie, d'avril 1967 et mars 1968 quand l'armée française procédait à des essais nucléaires, a un lien avec sa mort. *« Il ravitaillait en carburant les avions Vautour qui réalisaient des prélèvements juste après les tirs, raconte-t-elle. Il était en short et en tongs ! »* Deux mois après son retour, Roger a commencé à perdre ses cheveux. Puis ses dents ont noirci. *« L'armée lui a toujours dit qu'il n'y avait aucun risque, dénonce Josiane. On s'est servi de lui comme cobaye. »*

Jean-Yves Goasdoué avait lui embarqué sur deux navires militaires, *Le Maine* et le *Scorpion*, de juin 1965 à avril 1967. Sa mission ? Installer des barges à proximité des explosions, surveiller les tirs à Moruroa et Fangataufa, et aller rechercher les barges. *« On lui a dit qu'il ne risquait rien avec les vents contraires »,* s'indigne Chantal, son épouse installée à Montivilliers, près du Havre. Elle aussi a déposé un recours devant le tribunal administratif de Rouen. *« On ne lui a jamais dit de se protéger, ajoute-t-elle. Il travaillait en short et torse nu. »* En 2001, Jean-Yves est atteint d'un cancer de la vessie. Trois ans plus tard, les médecins détectent une récurrence près du rein, puis diagnostiquent un cancer des poumons, en 2009. Il décédera en février de l'année suivante. *« On aurait aimé recevoir un courrier, ou que quelqu'un vienne quand il est mort, insiste sa fille Gwenola, qui se demande si son opération de la thyroïde et son AVC n'ont pas un lien avec les essais. Ça aurait été suffisant que l'État reconnaisse le mal qu'il a fait. »*

Josiane et Chantal ne sont pas les seules à mener ce combat. Depuis la publication de la [loi Morin le 5 janvier 2010](#), qui prévoit une procédure d'indemnisation pour les personnes atteintes de maladies résultant d'une exposition aux rayonnements des essais, seuls quatorze demandes sur près de 880 ont été acceptées. *« Très peu de dossiers ont été déposés alors que 150 000 personnes (populations locales, personnels civils et militaires) ont pu être contaminées, constate Pierre Marhic, président de*

[l'Association nationale des vétérans victimes des essais nucléaires](#). *La loi est restrictive. Pour que la demande soit examinée, il faut être atteint d'une des 21 maladies énumérées, avoir séjourné dans une zone définie et sur une période bien précise.* » Sur les 880 dossiers retenus, près de 98 % ont donc été rejetés. « *Pour ne pas indemniser trop de personnes, un verrou a été mis en place* », explique Cécile Labrunie, du cabinet d'avocats Teissonnière. D'après l'article 4 alinéa II, l'intéressé bénéficie d'une présomption de causalité « *à moins qu'au regard de la nature de la maladie et des conditions de son exposition le risque attribuable aux essais nucléaires puisse être considéré comme négligeable.* » Pour calculer ce risque, le Civen estime la dose de rayonnements ionisants reçue à l'aide d'un logiciel. « *La plupart de ceux qui étaient exposés n'avaient pas de dosimètre pour mesurer la dose radioactive absorbée* », précise Gérard Bizet, vice-président de l'[Association des vétérans des essais nucléaires](#).

Si la publication d'un nouveau décret, il y a quelques jours, ne changera pas grand-chose d'après les associations, les victimes et leurs familles ont encore des raisons d'y croire. Mercredi, le tribunal administratif de Papeete, en Polynésie française, a condamné l'État à indemniser les ayants droit d'un plaignant, décédé en 2012. « *S'il le faut, je n'hésiterai pas à interpeller la Cour européenne des droits de l'homme* », prévient Josiane Harry.

Charly Le Gal

c.le.gal@presse-normande.com